



---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

---

03 AVRIL 2023



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL  
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

# SOMMAIRE

## Table des matières

Liste d'émargement .....	1
1- Présentation du SDIS .....	4
2- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/03/2023 .....	5
3- Présentation des comptes.....	5
4 – Charte de l'école cantalienne .....	6
5- Point sur les rencontres de l'AMF 15 .....	7
6- Dossiers d'actualités de l'AMF 15 .....	8
⇒ Salon des Maires .....	8
⇒ Référent déontologue .....	8
⇒ Réforme des gestionnaires publics .....	8
⇒ Retraite des élus agriculteurs .....	8
⇒ Colloque : sécurité/ justice / élus .....	8

## Liste d'émargement

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRESENT / EXCUSE / VISIO</b>
<b>MEMBRE DE DROIT</b>		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	Présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	Excusé
M. BERTHELIER	Adjoint au Maire – Aurillac	Excusé
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Présent
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	Excusée
<b>MEMBRE DE DROIT</b>		
M. BONHOMMET Hubert	Maire d'Ayrens	Présent
M. DANEMANS François	Maire de Puycapel	Présent
M. GIMENEZ Antoine	Maire de Quézac	Présent
Mme LANTUEJOUL Isabelle	Maire d'Arpajon sur Cère	Excusée
M. MONTIN Christian	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian	Maire de Maurs	Excusé
M. PRADAL Gérard	Maire de Labrousse	Présent
<b>6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR</b>		
Mme BENEZIT Sophie	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	Excusée
M. BOUDON Robert	Maire de Lieutadès	Présent
M. VERDIER Jean Louis	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles	Maire de Murat	Excusé
M. MAGE Jean	Maire de Condat	Excusé
Mme ROCHES Patricia	Maire de Coren	Présente
<b>5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC</b>		
M. BRIANT Stéphane	Maire d'Antignac	Excusé
M. CHAMBON Louis	Maire du Falgoux	Présent
M. FABRE Jean-Marie	Maire de Saint-Chamant	Excusé
M. GALEYRAND Jean-Pierre	Maire de Champagnac	
M. PEYRAL David	Maire de Pleaux	Présent
<b>3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA</b>		
Mme BRU Dominique	Présidente de Cère et goul en Carlades	Excusée
M. FEVRIER Eric	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	Présent
M. LENTIER Jean-luc	Vice-Président de la CABA	Présent
<b>3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE</b>		
M. ACHALME Didier	Président de Hautes – Terres Communauté	Excusé
Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	Excusée
Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté	Présente

**2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC**

Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean- Pierre	Président du Pays de Mauriac	Excusé
<b>2 CONTROLEURS DE GESTION</b>		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Présent
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Présent

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 04 avril 2023 réunissant, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition de la salle municipale de Murat.

## 1- Présentation du SDIS

Le Conseil d'Administration de l'AMF 15 a débuté avec la présentation de la Proposition de refonte de la répartition des contributions des communes et EPCI par le SDIS du Cantal, représenté par le colonel M. Skrzynski et le Directeur Adjoint, M. GREFFE.

M. MONTIN a rappelé qu'une première rencontre a eu lieu en présence du bureau de l'AMF 15 et de M. FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal.

L'objectif est de présenter les nouvelles modalités de calcul de la répartition des contributions des communes et ECPI.

M. le Président a souligné que ces propositions ne sont pas un réel bouleversement d'un point de vue financier dans la majeure partie des cas.

⇒ CF / Document présenté (transmis en PJ du PV)

M. le Colonel a souligné que cette réforme a été demandée par des élus municipaux à l'origine, avec pour ambition de définir des critères plus objectifs afin de partager l'enveloppe de contribution globale en gardant un volume constant.

M. GREFFE a précisé que l'objectif est d'établir une règle plus juste en intégrant de nouveaux paramètres :

- La population DGF qui comptabilise la population INSEE et celle des résidences locatives et secondaires.
- L'existence de conventions employeurs actives entre le SDIS et la commune pour favoriser la disponibilité des SPV agents publics et le volontariat.
- L'activité opérationnelle sur le territoire communal

Après présentation détaillée des différents modes de calculs, il a notamment été souligné la nécessité de continuer les conventions avec les mairies pour la mise à disposition des SPV agents publics.

En conclusion, les membres du CA souhaitent que la question de la bonification de la prise en charge des agents communaux soit majorée pour une meilleure prise en compte.

L'étalement de la réforme sur 10 ans a aussi été débattu.

M. le Colonel a rappelé également l'importance de la DECI avec l'existence d'un règlement départemental. « *Il en va de la responsabilité du Maire* ». Il est donc important d'être en conformité avec cette exigence.

## 2- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/03/2023

Suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 mars 2023

### **DECISION :**

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le PV du 02/03/2022**

## 3- Présentation des comptes

La présentation du Compte administratif 2022 a été faite par M. GIMENEZ, Trésorier de l'AMF 15, avec un total de recettes à hauteur de 110 723 euros et un total de dépenses de 100 001, 55 € soit un solde créditeur de 10 721 euros.

M. GIMENEZ a souligné que les principales dépenses sont les charges salariales, le reversement de la part des cotisations à l'AMF nationale et les dépenses liées à l'organisation des événements notamment le congrès des Maires et l'Assemblée Générale.

Concernant les recettes, un remerciement auprès des partenaires de l'AMF 15 a été fait, qui permet à l'Association de pouvoir organiser des événements. 100 % des communes adhérents à l'AMF 15 en 2022.

### **DECISION :**

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le compte administratif 2022 et propose d'affecter le résultat en report à nouveau.**

- La présentation du budget prévisionnel 2023 s'équilibre à hauteur de 115 565 €. Le détail des produits et charges a été détaillé avec notamment en nouvelle dépense, l'achat de matériel informatique pour l'association et en nouvelle recette, la vente du guide des biens de section.

### **DECISION :**

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité budget prévisionnel 2023.**

## 4 – Charte de l'école cantalienne

M. MONTIN a rappelé l'historique, avec la fin du 2eme avenant en 2023 et la réflexion qui avait été engagée avec la DASEN et les Maires pour prolonger les effets de cette convention. Mais force est de constater que le ministère n'a pas souhaité reconduire les conventions ruralités au niveau national, la carte scolaire 2023 a donc été pour l'ensemble de l'Académie, construite sans aucune « protection pour les territoires ruraux ». Il en ressort qu'à l'échelle de l'Académie de Clermont Ferrand : 60 postes seront rendus avec 10 postes pour le Cantal /29 postes pour l'Allier/ 9 pour le Puy de Dôme.

Au regard de cette décision unilatérale de rupture de la convention ruralité, un courrier cosigné par M. le Président de l'AMF 15 et M. FAURE a été fait auprès du recteur de l'académie, en plaçant l'ensemble des parlementaires en copie. Ce courrier ayant pour objectif de faire part de la déception et de la difficulté de cette décision et de ce fait, de la volonté de l'AMF 15 de solliciter à nouveau un dispositif pour ne pas subir une carte scolaire découlant simplement d'une application numérique des ratios.

Pour rappel, des réunions ont eu lieu sur les 3 arrondissements en fin d'année avec des débats très intéressants notamment sur le rôle des EPCI comme coordinateur et lieu d'échange pour redessiner le tissu scolaire cantalien.

A l'occasion de la commission éducation et territoires ruraux de l'AMF, des préconisations ont été proposées par l'AMF 15. Ces préconisations sont issues des réflexions au sein des réunions avec les maires, et du groupe de travail « éducation » regroupant les 9 EPCI.

A la lecture des principes énoncés, la question du temps a été largement évoquée. Effectivement des écarts importants apparaissent selon les territoires. Tous s'accordent à dire qu'une heure est un temps de trajet inadmissible pour les enfants.

La problématique du transport doit être prise en compte dans une large mesure pour Co construire le maillage du tissu scolaire avec un regard bienveillant pour les territoires ruraux.

La notion de la classe unique a été longuement débattue avec la mise en exergue de certaines difficultés de sociabilisation au sein d'une structure de ce type mais pour autant la nécessité de proposer ce type de structure pour maintenir des écoles de proximité pour certaines communes rurales.

Le refus de scolariser des enfants de 3 ans par certains professeurs a été précisé par les membres du CA. Une remontée sera faite en ce sens auprès de la DSDEN

L'intérêt de l'enfant doit être au cœur de la réflexion pour construire des écoles suffisamment étoffées tout en prenant compte les évolutions démographiques, géographiques avec la volonté d'avoir une vision à long terme pour restructurer de manière efficace le tissu scolaire.

Pour autant, les membres du CA ont émis une attention particulière sur la limite à la fermeture de certaines petites écoles pour ne pas créer des déserts éducatifs dans les années à venir.

De nombreux échanges ont eu lieu sur la notion d'école de territoire via le principe 3 et « les écoles à défendre ».

La qualité du bâti scolaire dans certaines communes a été évoqué par les services de la DSEN durant une réunion en présence du bureau de l'AMF 15. L'occasion pour M. MONTIN de rappeler aux nouveaux élus notamment l'existence du guide de la qualité d'accueil dans les écoles.

Une réflexion sur la notion de labellisation d'une école de qualité a également été évoquée.

Le principe « pas de communes sans écoles », avec la création d'une sectorisation du territoire scolaire qui implique un rattachement de chaque commune auprès d'une école (cf. principe 5) a suscité un long débat au sein du Conseil d'administration.

M. MONTIN a précisé que parmi les règles à respecter, « pas d'inscription sans validation du maire de la commune de résidence », hors dérogations légales, doit être honorées par l'ensemble des maires cantaliens.

En conclusion, les membres du CA ont validé le fait qu'il « *ne faut pas défendre le statu quo et inciter à s'organiser ensemble pour tendre vers une évolution du tissu scolaire permettant incontestablement des économies d'échelles, avec la volonté de créer des écoles de territoire maillant l'ensemble du département.* »

« *AGIR pour ne pas SUBIR !!!* », c'est l'objectif même de ce travail autour de l'école cantalienne a résumé Mme GINEZ.

Il est à noter que certains ont émis des réserves sur la notion de sectorisation ; pour autant tous s'accordent à dire que la notion d'école de territoire de rattachement est l'avenir, non pas dans une volonté coercitive mais bien dans une volonté de Co construction.

Suite à ce conseil d'administration des réunions au sein du groupe de travail « Education » auront lieu pour un débat autour des principes présentées aujourd'hui.

Le Conseil départemental est également partie prenante de ce travail, étant donné que la nouvelle sectorisation des collèges est au cœur de l'actualité du département.

## 5- Point sur les rencontres de l'AMF 15

- ⇒ Rencontre sur la maîtrise publique de maîtrise d'œuvre
  - M. le Président a rappelé l'objectif de cette réunion en partenariat avec le CAUE du Cantal et CIT. Cette réunion d'information a été d'un très bon niveau avec une très bonne participation.
  
- ⇒ Report de la réunion en partenariat avec ENEDIS

## 6- Dossiers d'actualités de l'AMF 15

### ⇒ Salon des Maires

M. MONTIN a rappelé l'intention de créer un salon des maires, jumelé avec notre AG. Une rencontre en ce sens, a eu lieu le 16 mars (cf. diapo 21).

#### **DECISION :**

- ⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé :**
- **Le fait d'organiser le salon des maires en 2024, à AURILLAC, en partenariat avec les consulaires du Cantal et le portage de la CCI de l'ALLIER**
  - **Par conséquent, l'Assemblée Générale 2023 se tiendra à Mauriac, avec la sollicitation de M. LISNARD, Président de l'AMF.**

### ⇒ Référent déontologue

- Un point a été fait en rappelant qu'un échange avec le Centre de Gestion du Cantal a eu lieu. Il en ressort que l'AMF 15 proposera une liste de « référents » qui sera proposée à l'ensemble des communes et EPCI du Cantal.

### ⇒ Réforme des gestionnaires publics

- Une réunion d'Information aura lieu sur la réforme des gestionnaires publics animée, par la DGFIP.
- M. MONTIN a précisé qu'il souhaiterait que cette réunion soit aussi un temps d'échanges pour faire le point sur la réforme de la DGFIP.

⇒ M. MIRAL a évoqué des difficultés concernant le FCTVA. Ce point de vue est partagé par l'ensemble des membres du CA, c'est pourquoi une sollicitation sera faite par l'AMF 15 à M. DELCROS, Sénateur du Cantal, pour comprendre les modalités d'obtention, notamment sur la question des logements locatifs.

### ⇒ Retraite des élus agriculteurs

- Un courrier a été adressé à l'ensemble des parlementaires cantaliens suite à la réception d'un courrier de M. LISNARD nous alertant sur une injustice qui s'apprête à être commis envers les élus agriculteurs. Cf Détail en DIAPO

### ⇒ Colloque : sécurité/ justice / élus

- M. MONTIN a présenté de manière succincte le projet de colloque qui aura lieu le 27 octobre, se félicitant des échanges au niveau de l'AMF 15 avec le Tribunal
- A noter, cependant des difficultés pour certains élus qui subissent des incivilités de la part de certains administrés du fait de leur mandat. Ce sujet sera évoqué à l'occasion du colloque.

